

Public

- Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses titulaires du certificat, quelles que soient les spécialités

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 10 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, cas concrets, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier -Conseillers à la Sécurité-, ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



CONSEILLER A LA SECURITE : RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT D'ACCIDENT

Objectifs généraux

- Maîtriser la traçabilité des actions du conseiller à la sécurité; concevoir et réaliser la rédaction du Rapport Annuel et du Rapport d'Accident selon les exigences des articles 6 et appendice IV.4 de l'annexe IV de l'arrêté TMD.

Les plus de la formation



- Des moyens matériels performants et innovants
- Des supports digitaux adaptés
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée : trame rapport annuel

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation à l'aide de cas pratiques

Validation

- Attestation de formation
- L'apprenant pourra se présenter à l'examen pour l'obtention du Certificat de formation pour les Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Codes RCNP/RS : Non inscrit
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément

- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Maîtriser la traçabilité des actions du conseiller à la sécurité ; concevoir et réaliser la rédaction du Rapport Annuel et du Rapport d'Accident	7 h 00
▪ Rappel du contexte réglementaire et des évolutions - Arrêté TMD - Dispositions transitoires d'application ▪ Rappel : Rôle et Missions du Conseiller à la sécurité ▪ Rapport annuel : - Rapport de visite - Présentation du modèle utilisé par l'AFTRAL (rappel des 6 thèmes réglementaires) - Critères de cotation des observations : conforme / non-conforme / amélioration / non audité / sans objet - Points de vigilance - Plan d'action Recueil des flux - Rapport ▪ Déclaration d'événement et Rapport d'accident : - Déclaration d'événement : rappel quand la faire ?, exemple de déclaration d'événement - Rapport d'accident : quand le faire ?, contenu ▪ Accidents MD : - Statistiques - Exemples d'accident - Rappel : intervention des secours - Exploitation des accidents : recueil des données lors d'un accident, analyse (explication de la méthode de l'arbre des causes), recherche de solutions ▪ Outils du conseiller (information) : - Protocole de sécurité - Source d'information - Affiches INRS ▪ Veille réglementaire et informations : - Veille réglementaire : comment faire une veille, thèmes/contenu, quand ?, exemple de fiches de veille AFTRAL - Informations : type d'information à faire, exemple de fiches techniques / outils AFTRAL Questions diverses : réponses aux cas concrets des différents stagiaires présents		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Bilan et synthèse de la formation	/
■ Bilan ■ Synthèse ■ Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia